

La Nouvelle Revue de Presse

NRP Décembre 2013, n°19



DOSSIER

« ECRIVAINS, EDITEURS, LECTEURS. VOYAGE AU CŒUR DU LIVRE »

Economie

l'ONS «découvre» pourquoi l'Algérie croule sous les détritrus

El Kadi Ihssan

Société

Algérie : Tessala el-Merdja, ville de la seconde chance

Droit

Jacques Vergès, une vie de rupture

Nadir Bekkat

Mémoire

Il était une fois mon père

Nacira Menad

مختارات الصحفية الجديدة

Sommaire

N° 19, Décembre 2013

Dossier

« Ecrivains, éditeurs, lecteurs.
Voyage au coeur du livre »

Problématique de l'édition dans les pays de la rive sud de la Méditerranée *Terrar Abdelkrim, Amerouali Youcef*, p.4

Le projet de loi sur le livre : les échos d'un texte
Hadj Miliani, p.5-6

Recul de la lecture en Algérie : le livre perd du terrain *Nedjima M.K.*, p.7

Les écrivains et les identités nomades
Amine Zaoui, p.7

Algérie : générations BD
Ameziane Ferhani, p.8

Economie

l'ONS «découvre» pourquoi l'Algérie croule sous les détritrus
El Kadi Ihssan, p.9

« La politique de gestion de déchets industriels fait défaut en Algérie » *Samira Bourbia*, p.10

Société

Algérie : Tessala el-Merdja, ville de la seconde chance, p.11

Le Tqaridj à l'algérienne Un passe-temps ou une pathologie
Ahlem B., p.12

Droit

Jacques Vergès, une vie de rupture
Nadir Bekkat, p.13-14

Loi de finances 2014: les principales nouvelles mesures pour l'investissement étranger et le commerce extérieur
Hamid Guemache, p.14

Mémoire

Il était une fois mon père
Nacira Menad, p.15

Albert Camus, un libertaire révolutionnaire
Jacques Simon, p.16

Bibliographie, p.17

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

nrpresse@yahoo.fr

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri, Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org



JOURNEE D'ETUDE : LES AMIS DU C.D.E.S D'ORAN

D'hier à aujourd'hui, quelles richesses et quelles expériences préparent (ou non) l'avenir ?

avec : Akram BELKAID : l'Algérie de l'après pétrole

et Michel KELLE : Germaine TILLION et André MANDOUZE

SAMEDI 01 FEVRIER à 09h

Centre d'études ISTINA, 45 Rue de la Glacière, 75013 PARIS

Ont collaboré à ce numéro

Riadh CHIKHI, Boucif AOUMEUR, Bernard JANICOT, Hizia LAKEDJA, Fayçal SAHBI, Leila TENNCI, Fatima-Zohra ABDELLILAH, Lamia TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAHA, Samir REBIAI

« ECRIVAINS, EDITION, LECTEURS. VOYAGE AU CŒUR DU LIVRE »

Editorial

Pourquoi un dossier sur le livre et l'édition en Algérie ? Quelle est la place du livre dans la société algérienne ? Pourquoi une politique de l'édition a du mal à se mettre en place et à se renouveler ? Est-ce que nous vivons à une époque où l'écriture est en crise ? Est-ce que finalement, le livre est malade de nos politiques ou bien des façons de voir la société algérienne ?

Il est vrai qu'à l'instar d'une économie de marché galopante, au pouvoir de la technologie numérique et au tout digital, le livre a du mal à se trouver une place privilégiée dans l'esprit des algériens et dans leur quotidien. Pourtant les nombreux salons nationaux et internationaux, à l'exemple du salon international du livre d'Alger du 31 octobre dernier, ne manquent pas d'attirer grands et petits à faire de cet événement un moment, certes traditionnel, si on estime que le taux d'affluence des visiteurs est en augmentation chaque année.

Avec le dernier projet de loi relative aux activités et au marché du livre, les avis des professionnels du livre restent pour le moins des plus contrastés. Il y a ceux qui considèrent cette loi comme révolutionnaire car elle permettrait l'ouverture du marché par la mobilisation de toute la chaîne de production, et ceux qui par contre, dénoncent un manque de structuration du marché du livre et un risque de dévalorisation de ces métiers et encore ceux qui expriment certaines nuances, en pointant du doigt l'aspect résolument administratif et réglementaire du projet de loi. On ne saurait être convaincu au milieu de cette ébullition médiatique.

Quoi qu'il en soit, la situation est complexe, elle permet toutefois de dire que, si le livre va mal en Algérie, si la lecture est en recul tant dans sa politique de promotion que dans le taux de fréquentation des bibliothèques, c'est que le plus important fait défaut, à savoir le manque de création et d'écriture... Il n'est pas impossible de penser qu'une réelle dynamique peut émerger à tout moment et qu'elle peut surprendre plus d'un. Dans ce long voyage du monde des livres, l'histoire n'est pas finie, elle continue à forger autour d'elle de nouvelles voies, des identités plurielles, d'autres générations transformées et transformant ainsi le cours des choses et des livres, en somme, l'aventure continue...

Lamyia Tennci

Problématique de l'édition dans les pays de la rive sud de la Méditerranée : Cas de l'Algérie

Terrar Abdelkrim, Amerouali Youcef

Certains auteurs dont Marshall Mac Luhan ont trop vite annoncé le déclin de l'industrie du livre... Cette sentence a été démentie par l'essor continu du livre. En réalité, il faut voir le livre sous trois facettes distinctes : Objet marchand, Objet d'art et objet de culture. Le livre ainsi défini doit occuper une place. A la fois matière et pensée, il doit être un support qui incarne la mémoire des civilisations. Le livre assure la liberté de l'individu, développe son jugement, son esprit et son goût. C'est pourquoi, on peut parler du « monde des livres » et que tout ce qui touche à son avenir concerne notre devenir collectif. Dans une période de transformations importantes, les évolutions des métiers sont permanentes. Toutefois, cinquante ans après l'indépendance, l'édition en Algérie demeure le maillon faible de la politique culturelle. La mise en place d'une politique éditoriale à la faveur des dispositions légales relatives au passage à l'économie de marché laissait espérer la naissance d'un véritable programme de formation éditoriale... Sa mise en place suppose la conjugaison de trois facteurs : une volonté politique de l'état, une législation spécifique du livre, une reconnaissance de l'activité en tant que secteur à développer. Cependant, un examen attentif des différents projets montre la préoccupation des autorités qui se traduit par une importation d'ouvrages. Ces efforts ne débouchent pas sur la création d'infrastructures, ni sur la formation de la main d'œuvre. Le problème de l'édition n'est pas né au lendemain de l'indépendance. Il est lié à l'évolution historique du pays. La période coloniale était marquée par un véritable monopole de l'édition métropolitaine sur le commerce colonial du livre. Cet état de fait poussera l'Algérie à rester tributaire de la France dans les importations puisque le marché du livre était sous le monopole de Hachette. La création de la SNED en 1966 allait mettre fin aux activités de distribution de cette maison. Dans un monde en pleine mutation, l'édition a toujours tenté de répondre à être le reflet de la création intellectuelle offerte à un plus grand nombre de lecteur. Cependant, la tutelle de l'Etat se limite aux dispositions juridiques. Tout ceci découle de l'absence chronique d'une véritable politique éditoriale, ce qui engendre l'inexistence d'une planification. Ceci se répercute sur la production, ce qui provoque la disparition de beaucoup de maisons d'édition. L'Algérie qui compte aujourd'hui près de 38 millions d'habitants continue à traîner un fort taux d'analphabétisme dépassant les 17% (ONS, 2010) ; mais cela ne saurait expliquer les mauvais rendements du secteur éditorial. Ce dernier subi la crise de l'économie. La forte dévaluation du dinar amorcée en 1990 et la politique d'ajustement structurel appliquée par le FMI, a conduit à la dissolution des entreprises économiques. L'année 1990 va permettre à l'Algérie de s'engager dans un processus de réformes globales qui ont permis au secteur privé de s'installer en force. Création de l'association des éditeurs en 1989 qui devient le syndicat national des éditeurs de livres. En effet, en douze ans d'existence, la SNED était parvenue à se doter d'un réseau de 34 librairies dont 24 implantés à Alger... Dès sa création la SNED subit le manque de moyens matériels et l'absence de professionnels, ce qui limita ses actions... Sa production entre 1966 et 1983 n'a jamais dépassé les 50 titres. Son activité s'est beaucoup orien-

tée vers l'importation. La crise économique de 1986 allait être fatale pour la santé de l'entreprise. A partir de 1970 de nouvelles structures éditoriales ont été créées. Parmi celle-ci l'OPU. Cette entreprise devait reposer sur les publications universitaires. A l'image de la SNED, l'OPU a failli à sa mission. Sa faible production ne lui permettait pas de prendre la place de leader sur le marché intérieur. Pour l'année 2000/2001, seulement 37 titres nouveaux et 43 titres en réimpression ont été produits soit un total de 80 titres. L'année 2009, 83 titres nouveaux en arabe et en français et 112 titres en réimpression ont été produit soit un total de 195 titres. L'année 2010, 114 titres nouveaux et 133 en réimpression, soit un total de 227 titres. Quant au premier semestre 2011, il y a eu 68 titres nouveaux et 51 en réimpression soit un total de 119 titres. Le tirage minimum est de 1000 exemplaires par titre. A noter que l'office complète sa production par l'importation de livres scientifiques à destination des étudiants. En 1982, avec la restructuration des entreprises publiques, la SNED fut scindée en 4 entreprises : l'ENAL, l'ENAMEP, l'ENAG et l'ENAFEC. Cette restructuration avait pour but de donner un nouveau souffle à l'édition. Mais la réalité est tout autre. Elle avait donné naissance à des structures dépourvues de moyens humains et matériels. L'ENAL était la société qui avait le plus souffert de cette restructuration, puisqu'elle avait hérité d'un sureffectif de 400 personnes et d'une dette contractée par la SNED. Ces problèmes allaient engendrer des effets négatifs sur l'édition. L'une des conséquences de cette baisse était liée aux problèmes financiers. A ce titre, le budget qui était évalué à 11 milliards de centimes en 1983, n'avait pas dépassé 03 milliards de centimes en 1993. Le désengagement financier de l'Etat, le taux d'intérêt très élevé pratiqué par les banques avaient achevé l'édition en Algérie. L'année 1986, marquait la rupture du gouvernement dans l'effort économique. La dégradation brutale des hydrocarbures avait induit une chute vertigineuse des devises ce qui a poussé l'Etat à instaurer la récession économique dans le secteur du livre. La SNED s'effondre, laissant derrière elle un stock d'invendus et des arriérés. Le constat n'est que trop dur, l'on arrive finalement à la dissolution de la SNED. Au lendemain de son indépendance, l'Algérie a hérité de la chute de la production intellectuelle causée par la désertion des maisons d'édition par les européens... Il existait en Algérie 03 sphères principales : Les arabophones, berbérophones et les francophones. Ces sphères constituaient une barrière linguistique qui fragmentait le marché et engendrait une édition à petite échelle. Elle est amère, mais les professionnels n'hésitent pas à énoncer la sentence que le livre va mal en Algérie... il apparaît donc nécessaire d'examiner la situation du livre en impliquant tous les acteurs...

Revue RIST (Revue d'Information Scientifique et Technique), 2011, vol. 19, N°2

Le projet de loi sur le livre : les échos d'un texte

Hadj Miliani

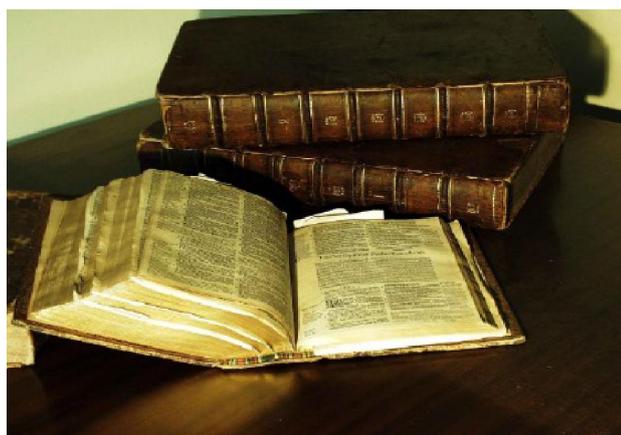
La scène nationale s'est émue de la présentation devant le Parlement du projet de loi organisant le marché du livre. Cris d'orfraies... ont jailli ici et là. Un poète a même menacé d'aller publier ses chefs-d'œuvre à l'étranger.. Cela dit, ces réactions marquent l'importance de l'événement. Même si, dans l'affaire, le quidam, n'a qu'une vague connaissance des aboutissants d'une telle loi. En fait, ce texte consacre une constante de la politique culturelle en Algérie, celle d'une centralisation institutionnelle et d'un encadrement législatif avec son corollaire pénal dissuasif. Cependant, force est de reconnaître qu'une réglementation de l'activité de production du livre a été maintes fois réclamée par les intervenants de la chaîne du livre. Malgré quelques textes législatifs et une série de mesures ponctuelles, le secteur a jusqu'ici pâti d'un affairisme effréné... Le projet procède d'une volonté d'encadrer le secteur, d'où la multiplication des autorisations nécessaires à l'importation de livres, aux dons, à l'organisation de manifestations dédiées au livre, à l'ouverture de bibliothèques privées, etc. Ces dispositions sont pour beaucoup perçues comme liberticides puisqu'elles donnent toute latitude à l'autorité administrative d'accorder ou non l'autorisation sollicitée, ce qui peut servir à l'occasion de prétexte à des velléités de censure. Il faut néanmoins reconnaître qu'une réelle restructuration de la sphère du livre doit passer par un assainissement de ce secteur où plus de 1100 sociétés, enregistrées au Centre national du registre de commerce (CNRC) en 2012, disposent de l'activité d'édition comme l'une de leurs raisons commerciales, alors que seules environ 350 d'entre elles ont imprimé ou édité un ouvrage ou un opuscule. Les résultats définitifs du recensement économique de 2011 donnent pour leur part le chiffre de 221 éditeurs (195 du secteur public, 25 du secteur privé et un autre). Mais il est certain que l'enjeu de développement de la production nationale, quantitativement et qualitativement, ne peut être couvert par les



seules dispositions d'un texte organique si des mesures économiques structurelles ne sont pas prises, notamment en ce qui concerne le soutien au prix des entrants qui interviennent dans la production et la commercialisation du livre. Des mesures d'abattement fiscal d'accompagnement pour la facilitation de la promotion, de la diffusion et de l'exportation du livre (prévues par l'article 26) devraient être prises dans les plus brefs délais pour donner des signaux forts aux professionnels du secteur. L'article 16 qui propose d'ouvrir l'édition et la commercialisation du livre scolaire aux compétences nationales en permettant aux éditeurs d'avoir un égal accès à la commande publique pourrait constituer une des prémices d'un véritable plan Marshall pour l'édition. Car si la transparence, la concurrence démocratique basée sur la compétence et la qualité sont respectées, cela aura nécessairement des effets

induits immédiats. Avec 67 millions d'exemplaires par an et plus de 170 titres, le livre scolaire donnerait à beaucoup d'éditeurs une assise économique telle qu'ils pourraient investir sur des collections et des ouvrages à rentabilité plus lente et plus risquée comme cela a lieu dans de nombreux pays. Ce segment parviendrait à générer une véritable émulation chez les concepteurs de manuels, tout en offrant une gamme variée de produits dérivés qui forment aujourd'hui le gros de la production parascolaire qui prolifère mais dont la qualité laisse souvent à désirer. Les articles 27 et 28 qui favorisent l'existence des librairies de proximité par la priorisation de la commande publique pourront permettre sans conteste le maillage national de l'offre de livres, à condition que les ré-

seaux de distribution soient unifiés, pour que le maximum d'ouvrages parvienne dans chaque librairie aux quatre coins du pays. Avec la proposition de consacrer le principe du prix unique, cette disposition atténuerait la véritable fracture du livre qui existe bel et bien aujourd'hui en Algérie. Cet encouragement ne doit pas succomber à l'ansejisation (Ndlr : néologisme de l'auteur renvoyant à l'Ansej, agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) du métier de libraire, sachant qu'il présuppose une vraie formation et une culture de la gestion dynamique, ce que le projet prend en ligne de compte, en partie, puisque dans son article 54 il ouvre la perspective de la formation et invite à la création d'établisse-



ments dédiés aux métiers du livre. Il y a à l'évidence dans ce projet quelques vœux pieux, notamment dans le développement de la lecture publique et l'encouragement de celle-ci dans les établissements scolaires (article 47), les prisons et hôpitaux (article 48). Ce sont, bien entendu, de grands chantiers qui, pour trouver une traduction sur le terrain, doivent être intégrés dans une politique des programmes scolaires et universitaires. Google a depuis un bon moment déclassé la bonne bibliothèque d'antan, aussi bien chez les élèves et étudiants que chez un bon nombre d'enseignants. Enfin, toute la partie consacrée au livre numérique a le mérite de mettre en place un cadre législatif, même si sa réalité économique dans notre pays est encore confidentielle. Quant à la question de la labellisation, c'est davantage une future pomme de discorde qu'un instrument opératoire établi pour la dynamisation du secteur du livre. Nous remarquons enfin que la traduction est le parent pauvre des dispositifs de soutien que les pouvoirs publics veulent mettre en

œuvre, vu la faiblesse criante de ce secteur et la dépendance dans laquelle se trouvent les demandeurs institutionnels (institutions éducatives et techniques) et le public. L'éditeur Lazhari Labter avait estimé que, de 1983 à 2011, seuls 346 ouvrages avaient été traduits en Algérie. Ce domaine est à la fois stratégique pour démultiplier l'offre de livre, notamment en arabe, et nécessaire pour élargir la promotion de la production nationale (au Moyen-Orient, en traduisant vers l'arabe et, en Europe, dans les langues de ce continent). A l'exemple de l'Egypte qui a pu entreprendre, avec le soutien de l'Union européenne, un vaste programme de traduction, l'Algérie pourrait booster son industrie du li-

vre en initiant un programme de traduction à long terme (en évitant surtout les opérations hâtives et bâclées comme ce fut le cas pour beaucoup de traductions de l'arabe au français comme en 2003, lors de «L'Année de l'Algérie en France»). Ce projet de loi, qui suscite un a priori méfiant chez des professionnels du secteur,

devrait permettre un véritable échange et inciter la représentation nationale, qui aura à l'examiner, à écouter en premier lieu les acteurs du terrain : écrivains, éditeurs, importateurs, libraires, bibliothécaires, traducteurs, usagers divers, aussi bien au cœur de la capitale qu'au plus loin de l'Algérie profonde. Ce serait le gage d'un vrai débat démocratique et une manière de contribuer à enrichir un projet stratégique. La première manifestation hostile au projet de loi sur le livre a sans doute été celle du SNEL (Syndicat national des éditeurs de livre) qui regroupe une partie seulement de la profession. Un communiqué de son Président, non daté mais transmis par Internet le 8 octobre, soit neuf jours après la tenue du Conseil des ministres du 30 septembre où le projet était inscrit au sixième point de l'ordre du jour sous l'intitulé officiel suivant : «Projet de loi relative aux activités et au marché du livre ayant pour objet de développer et d'encourager l'écriture, la production et la commercialisation du livre produit en Algérie et de favoriser sa promotion et sa dis-

tribution». Pour le SNEL, il s'agit d'un «texte de loi punitif et préjudiciable au citoyen dans ses droits constitutionnels». Il ajoute que «ce projet est en contradiction totale avec le niveau socioculturel et historique de l'Algérie qui mérite après des réalisations historiques importantes à avoir une loi du livre équivalente au moins aux lois du livre des pays arabes ou occidentaux». Une notion d'équivalence pour le moins confuse. Le SNEL affirme que le projet «élimine complètement le statut de la société civile, dépasse les directives de l'Etat en ce qui concerne le dialogue social, entraîne le pays à l'époque de l'arriération et de la supervision bureaucratique et le contrôle administratif sous-développés». Enfin, il appelle les représentants du peuple dans les deux chambres du parlement, «à prêter attention à ces risques majeurs, qui sont inclus dans ce projet...». On note également la réaction de l'éditeur Boussad Ouadi, dans un mail du 19 octobre où il écrit : «Plusieurs dispositions de ce texte sont de nature à mettre en danger le développement des métiers du livre dans notre pays. Un esprit contraignant, répressif et attentatoire aux libertés individuelles et collectives protégées par la constitution, imprègne la plupart des articles de ce projet. S'il venait à être adopté en l'état, cela constituerait une grave régression pour la culture et divers domaines de la vie sociale. De l'écrivain aux éditeurs, imprimeurs, libraires, bibliothécaires, scolaires et universitaires, personne n'est épargné par l'épée de Damoclès que constituerait cette loi». Il y joint le texte de la loi assorti d'une critique, article par article, et conclut : «Il est encore temps d'annuler ce texte et procéder à une concertation élargie avec tous les acteurs des professions du livre».

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT
26 Octobre 2013

RECU DE LA LECTURE EN ALGERIE : le livre perd du terrain

Nedjma M.K.

Dans un pays du tiers-monde où les préoccupations des citoyens sont foncièrement d'ordre de survie matérielle, l'on ne peut s'étonner que le nombre de lecteurs soit bas. Cependant, l'Algérie peut se vanter d'avoir eu une période de volonté politique de développement aussi bien culturel qu'industriel, compte tenu de la jeunesse de la nation. Néanmoins, concernant ces dernières décennies, la politique de promotion de la lecture en Algérie est faible pour ne pas dire inexistante. Les étagères des bibliothèques se voient aussi peu occupées par les livres que les bibliothèques elles-mêmes par d'éventuels lecteurs. On peut aussi déplorer l'absence d'enquêtes sociologiques sur le phénomène de lecture dans le pays, d'études qui nous fournissent des chiffres sur le taux de lecteurs ou encore sur la signification de la lecture dans la sociologie algérienne. On peut bien citer les chiffres du Centre international de conseil et d'études économiques qui nous annonce un taux de 6,8% de lecteurs en Algérie. Mais il importe de rester prudent sur la plausibilité de ces chiffres vu le peu de rapport entre le domaine de compétences de ce centre et le thème abordé. Le directeur de la Bibliothèque nationale, Azzedine Mihoubi, reste, quant à lui, convaincu qu'il n'y a pas de crise de la lecture en Algérie. C'est du moins le contenu d'une déclaration qu'il a faite au cours d'une conférence animée au forum du quotidien arabophone El Djoumhouria à Oran. Selon lui, il y a même une sur-demande de la part du public qui ne peut être satisfaite par les capacités de la BN, comme cela peut être le cas d'une bibliothèque municipale. Il a ajouté qu'un intérêt croissant pour les ouvrages historiques est à noter dans le pays. On peut se souvenir de l'article dans le Monde Diplomatique de juillet 2013 qui nous fait état d'une importante recrudescence d'édition d'ouvrages relevant de l'histoire de la

guerre d'Algérie ; il s'agit principalement de témoignages d'acteurs encore vivants de la révolution algérienne. La hausse de l'intérêt pour ce type d'ouvrage est à constater autant du côté de l'édition que du lectorat. Ce qui s'accorde avec le reste de la déclaration du directeur de la BN. Malgré tout cela, on ne peut pas considérer que l'activité de lecture soit vraiment en hausse en Algérie. Les partenaires de l'édition autant que la politique ne sont pas vraiment efficaces pour pouvoir élever la lecture au rang d'activité phare. La circulaire interministérielle consiste en la réintroduction de la lecture dans les programmes scolaires, voire à la rendre obligatoire. Bien entendu, son application attend toujours que les des pouvoirs publics dégagent les fonds livresques nécessaires à son aboutissement. On peut donc déplorer un simulacre de politique culturelle du livre, où même la lecture de la révélation divine du Coran se pratique de moins en moins. Il est à noter que ce recul de la lecture est en partie une conséquence du développement des nouvelles technologies, notamment d'internet, du moins selon certains courants de pensée. Mais on peut tout de même s'interroger sur la véracité de cette thèse. En effet, si l'on venait à se référer à une étude menée en France pour ce même sujet, il y est rapporté aussi une certaine baisse du taux de lecteurs, mais les internautes restent cependant majoritairement de plus grands lecteurs que ceux qui ne fréquentent ni ordinateurs connectés à internet ni bibliothèques et encore moins les librairies. Le sujet est en fait complexe autant à étudier qu'à faire évoluer.

22 Octobre 2013

Les DEBATS

Les écrivains et les identités nomades

Amine Zaoui

« Dans le monde d'un chat, il n'y a pas de ligne droite », Kateb Yacine. Quel rapport entretient l'écrivain à l'identité, plutôt aux identités, qu'il incarne? Ici, je fais allusion aux écrivains visionnaires, dont les écrits sont habités par les questionnements et les incertitudes fécondes. L'écrivain, par définition, est le témoin de l'histoire individuelle et collective. Par la trace-tatouage, par l'écrit-l'encre ou par le calame-mythe. Il est le porteur, le destructeur, le démonteur, le monteurt des identités. Toute identité est une naissance en ébullition continue. Il n'y a pas d'identité finie. Toute identité est en état de décomposition et de recompositions perpétuelles. La mort et la résurrection. Tout sentiment d'autosuffisance dans l'appartenance à une identité signifie la mort annoncée de cette dernière. Dans l'acte de l'écriture éveillée, celle qui resserre en elle le sacré et le profane, l'identité dans ses dimensions linguistique, morale, imaginaire, symbolique... vit une situation de viol toléré. Elle est profanée et protégée. L'identité, dans sa pluralité, ressemble à notre ombre. Comme l'ombre, en volume et en éclairage, en permanence elle est variable. Et cela dépend de son orientation vis-à-vis du soleil. Selon l'angle de son exposition, sa position vis-à-vis d'elle-même ou vis-à-vis du ciel. Selon la nuit, celle de la pleine lune ou celle qui est aveugle ! Selon l'œil de celui qui la regarde. Elle est grande au petit jour. Insignifiante ou presque à l'heure du zénith. Elle refait son apparition au pied de notre pied dès le début de l'après-midi. Mais dans toutes ses transformations, ses mutations, ses métamorphoses, l'ombre est là. Elle est notre peau. Elle nous guette, nous suit, nous la suivons. Mais il n'y a pas de moi sans ombre ! Et, il n'existe pas d'ombre figée. L'identité est un moment de vibration continue et incessible. Nous traversons

de multitudes d'identités, en même temps, et nous sommes les faiseurs de la genèse d'un éclot pluriel. Nous appartenons, en même temps à une multitude d'identités, et nous forgerons une multitude d'identités... Le parcours tortueux et spiral de l'identité ressemble à celui du chat de Kateb Yacine. Les identités sont nomades. Elles sont nées sur le dos de tous les vents des malheurs. Elles demeureront dans la gueule de l'aventure humaine et naturelle. La notion du constant est une illusion ! Tout se transforme. Tout change, se change et nous change ! Et il n'existe pas d'homme figé dans une seule identité ! Il n'y a pas de mémoire sellée, ni d'imaginaire encagé. Les identités sont en voyage, dans la violence comme dans la paix. Les hommes aussi. Qui suit qui ? Qui engendre qui ? Les langues, peaux des identités, se croisent, se polluent, se haïssent, s'aiment et se chuchotent ! Dans leur conflit, elles deviennent hospitalières. Les cultures s'hybrident. Les religions, l'autre peau des identités, tuent, en faisant leurs salles guerres, créant le bonheur illusionniste et semant la peur ! Et les identités continuent leur parcours du nomadisme perpétuel. Les écrivains sont les porteurs de valises ! Si les religions, à travers les siècles, étaient, et elles le sont toujours, porteuses de guerres et de haines, la bonne littérature, par contre, elle est, et elle l'a toujours été, médiatrice, matrice et prophétesse des identités nomades et plurielles.

31 Octobre 2013

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Algérie : générations BD

Ameziane Ferhani



Écrire un livre sur la bande dessinée algérienne, j'y avais pensé plusieurs fois. Il a fallu qu'une éditrice, Dalila Nadjem, également commissaire du Festival international de la bande dessinée d'Alger, me le propose pour que cette velléité se transforme en projet, puis en rêve et en cauchemar à la fois. Rêve de transmettre ma vieille passion pour le 9e art et de rendre hommage à ces merveilleux et courageux créateurs que j'ai parfois accompagnés dans leurs aventures individuelles ou collectives. Cauchemar de ne pas disposer de véritables archives culturelles, si ce n'est quelques références, tel l'ouvrage de mon confrère Lazhari Labter (*Panorama de la bande dessinée algérienne 1969-2009*, Lazhari Labter Éditions, 2008), et de devoir faire un travail de reconstitution parfois fastidieux. Mais ce qui m'a passionné dans cette entreprise c'est de proposer un parcours de la bande dessinée qui s'intègre dans l'histoire culturelle du pays et d'établir des passerelles avec les autres disciplines. Pour qui contemple l'histoire de notre BD, deux constats sautent aux yeux. Le premier est qu'elle est la seule à être née après l'indépendance, si l'on considère que les premières planches publiées furent celles de Mohamed Zebda, dit Aram, *Naar, une sirène à Sidi Ferruch*, dans les pages de l'hebdomadaire *Algérie Actualités*, en 1967, et le premier album paru celui de Slim, *Moustache et les frères Belkacem*, en

1968. Avant ces deux créations fondatrices, on peut citer quelques précurseurs, surtout dessinateurs de presse, Ismaïl Aït Djafer et Saïd Zanoun, et l'enlumineur Omar Racim, au début du XXe siècle, dans une publication de l'émir Khaled. La deuxième particularité de notre BD, dans ses contenus et ses formes, est d'être intimement liée à l'histoire post-indépendance du pays et à son évolution sociopolitique. Une sorte de miroir, évidemment déformant, mais tellement représentatif. La génération des pionniers mérite une reconnaissance appuyée tant son engagement et sa persévérance furent admirables face aux adversités, souvent cruelles, parfois tragiques, comme la décennie noire, au cours de laquelle certains perdirent la vie et où la plupart des autres durent soit s'exiler soit cesser de publier. Pour créer une bande dessinée nationale, ils disposèrent du soutien de certains titres de presse, puis de celui, décisif, de la revue *M'Quidech* (1969-1974), formidable tremplin de diffusion mais aussi école et pépinière. L'arrêt brutal de cette revue, même si ces pionniers ne renoncèrent pas, ouvrit une première période de désespoir. Dans les années 1980, le Festival de BD de Bordj el-Kiffan, près d'Alger, prit le relais, organisant les premiers échanges internationaux, ce qui valut aux auteurs algériens une reconnaissance internationale. La fin de ce festival et le début d'une ère d'instabilité et de violence ame-

nèrent les bédéistes à s'engager dans la lutte contre l'intégrisme, notamment à travers les journaux satiriques comme *El Manchar* (« La Scie »). D'autres, exilés, se manifestèrent dans les journaux et revues à l'étranger, tandis que le dessin de presse prenait son essor avec la naissance des journaux indépendants. Les années 2000 marquent l'arrivée d'une nouvelle génération, née et élevée durant la tragédie nationale, entrée en BD via les dessins animés, essentiellement asiatiques, diffusés par la télévision algérienne et dont l'audience a été amplifiée par l'arrivée massive des paraboles. Il n'est donc pas étonnant que les premiers jeunes auteurs à se manifester furent les « -dz-mangas », créant une maison d'édition et une revue, *Laabstore*. Mais c'est avec la création du Festival international de la BD d'Alger, en 2007, que cette dynamique a pris de l'ampleur, rendant hommage aux pionniers (dont plusieurs demeurent créatifs) et accompagnant l'éclosion de jeunes talents à travers des cycles de formation menés par des bédéistes européens. Deux promotions ont ainsi vu le jour et une troisième est en formation, préparant, comme les précédentes, ses premières publications. Par leur audace et leur fraîcheur, les nouveaux bédéistes, dont beaucoup de jeunes femmes (proportionnellement plus nombreuses que leurs consœurs européennes), ont inspiré le sous-titre de mon ouvrage : « Et l'aventure continue »... Une aventure qui incarne l'immense potentiel artistique qui couve en Algérie et commence à se montrer.

La Tribune
Quotidien national d'information

02 Juillet 2013

Dépenses des ménages :

l'ONS «découvre» pourquoi l'Algérie croule sous les débris

*El Kadi Ihssan***L'enquête de l'ONS sur l'évolution des dépenses des ménages a fait du foin cette semaine :**

Beaucoup de réactions dans le microcosme des économistes. A commencer par celle d'un membre du comité de pilotage de Nabni, qui soupçonne l'ONS d'avoir oublié de déflater le dinar de 2011 par rapport à



celui de 2000. Car un triplement de la dépense des ménages en 10 ans paraît, en effet, assez invraisemblable. D'autant que le gonflement de cette dépense s'est encore accéléré après 2011, date à laquelle s'arrête l'enquête décennale de l'ONS - rendue publique à la limite de 2014 ?- l'effet «préventif» du printemps arabe échappe aux conclusions. Il y a ensuite les inévitables critiques méthodologiques. Plusieurs spécialistes trouvent impertinent le découpage de l'ONS de la population algérienne par déciles (tranches de 10%) pour aboutir à la conclusion que les deux déciles qui ont le plus de revenus dépensent 40% du total et 7,4 fois plus que le décile le plus défavorisé.

De même, la comparaison des disparités entre milieu rural et milieu urbain (où elles sont, bien sûr, plus fortes) n'est pas jugée très parlante. Il faudrait cependant accéder au document complet de l'enquête - et non pas seulement à la dépêche de l'APS qui s'est emmêlée les colonnes- pour pouvoir mieux évaluer la pertinence de l'approche. Il est vrai cependant que nous n'avons peut être pas besoin d'attendre -aussi longtemps- les conclusions d'une enquête de l'ONS pour savoir que la consommation des ménages a explosé en Algérie durant les 12 dernières années. Il y a, bien sûr, plusieurs indicateurs saisonniers qui nous le rappellent. Celui de l'évolution des importations, hors plan d'équipement de l'Etat et commandes d'entreprises, est le plus probant.

Mais il y en a un autre qui est intuitif. Sensoriel dans l'espace public. L'invasion de l'Algérie par les

déchets ménagers. Bien sûr que la dépense des ménages a fortement augmenté. Cela peut d'autant se calculer à l'évolution du rythme de croissance de leur production de déchets quotidiens que la part de l'alimentaire est restée particulièrement forte dans la dépense des ménages. A plus de 50% chez les plus modestes. Il y a là l'occasion de disserter sur la non-émergence des dépenses de loisirs dans un pays qui, entre jeunesse de la population, urbanité et profondeur de territoire, a tous les ingrédients pour se divertir plus et dépenser mieux. Mais restons sur le cataclysme environnemental que la croissance rapide de la production des déchets ménagers a provoqué sur les paysages algériens, villes et campagnes réunies.

Le triplement supposé de la dépense des ménages aurait dû être une prospective à lancer en 2006-2007, lorsqu'il était devenu clair que le mode de consommation du pays allait être brutalement chamboulé par la hausse durable de ses revenus énergétiques.

L'ONS, ou un autre organisme, aurait prévenu le gouvernement du (entre autres risques), tsunami des déchets ménagers, liés à la forte croissance de leur consommation domestique. Et peut-être alors que l'architecture du gouvernement à partir de 2008 aurait changé. Pour faire du ministère de l'Environnement, de la Ville et de l'Aménagement du territoire un peu plus qu'un ministère. Un pivot des politiques publiques des prochaines années. Car, de tous les risques que cette enquête de l'ONS révèle, celui de la disparité des niveaux des dépenses n'est pas le plus immédiat. L'écart se serait même réduit entre riches et pauvres par rapport à la décennie précédente. Le risque majeur est bien l'impact environnemental de la déferlante des déchets ménagers de plus en plus volumineux. Ingérable.



« LA POLITIQUE DE GESTION DE DECHETS INDUSTRIELS FAIT DEFAT EN ALGERIE »

Moussa Belkacem, ex-directeur général du CNTPP

Samira Bourbia

En dépit des efforts déployés par l'Etat pour minimiser les risques d'atteintes à l'écosystème, la politique de Gestion des déchets industriels fait défaut en Algérie. Un travail de longue haleine, dont les résultats seront constatés d'ici plusieurs années. D'ailleurs, sur les 13 millions de tonnes de déchets générés annuellement, 60% sont recyclables. Mais par faute de moyens et de compétences nationales qualifiées, l'Algérie alourdit sa facture de traitement et d'élimination des déchets chimiques par leur acheminement vers l'étranger.

D'ailleurs, le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP) figure parmi les rares centres nationaux chargés d'appliquer un programme gouvernemental lié à la gestion des déchets.

L'Eco : la politique de gestion des déchets industriels en Algérie fait défaut. Avec la création de votre centre, le ministère de tutelle tente de rattraper le retard. Quel est votre plan d'action ?

Moussa Belkacem : Le Centre national des technologies de production plus propre a été créé en 2002, dont la mission principale consiste en la réduction de la pollution et des nuisances industrielles à la source. Ses autres objectifs sont la mise en œuvre de la politique nationale de la protection de l'environnement dans le milieu industriel.

Nos actions se résument, principalement, à l'intervention au niveau des entreprises, afin de les assister et mettre à leur disposition toutes les informations concernant les technologies de production plus propre.

C'est après l'élaboration du programme que le centre a commencé à activer concrètement, en 2008. Nous avons pu nous positionner sur le marché de l'accompagnement des entreprises à la certification. Et également former plus de 2 000 délégués en environnement pour les différentes entreprises.

Ce sont des cadres formés pour exercer au sein des entreprises industrielles et qui répondent à la principale tâche de protéger l'environnement de l'entreprise. En plus nous projetons d'aider les entreprises à s'adapter aux techniques et méthodes de protection environnementale.

Sans oublier la démarche de la préparation de contrats de performance entre les entreprises industrielles et le

ministère de l'Environnement, qui vise à apporter son soutien à ces entreprises pour appliquer les différents engagements et textes de loi.

Comment comptez-vous introduire le concept de production propre dans les entreprises industrielles ?

C'est un concept qui entre dans le processus de production de l'entreprise. Parmi les mesures de production, l'efficacité maximale avec le moins de déchets possible. Pour cela, nous devons faire un choix de la matière première qui génère le moins de déchets. Il faut également rationaliser l'utilisation des



ressources naturelles telles que l'eau qui est très demandée par les industriels en tant que générateur d'énergie, sans oublier que c'est une ressource subventionnée par l'Etat. Si ce dernier décide d'arrêter les subventions, les industriels éprouveront des difficultés à supporter le coût de cette énergie. Par ailleurs, concernant le processus de production, nous agissons par la collecte d'informations sur les expériences et les techniques réussies et disponibles dans d'autres pays. Nous essayons, tant bien que mal, d'importer ces techniques afin de bénéficier d'une production plus propre. En aval, nous visons, dans nos programmes, la réduction des déchets industriels à travers une démarche nouvelle, à savoir leur valorisation à travers des processus de recyclage ou leur stockage intelligemment sans nuire à l'environnement.

L'Eco n°75 / du 1^{er} au 15 octobre 2013

Algérie : Tessala el-Merdja, ville de la seconde chance

Dans la banlieue sud-ouest d'Alger, Tessala el-Merdja accueille depuis cinq ans les relogés des bidonvilles de la capitale. C'est l'histoire du premier village socialiste agricole (VSA), inauguré en 1975 en grande pompe par le président Houari Boumédiène, accompagné de Fidel Castro... Tessala el-Merdja, bourgade de 150 maisons destinées aux ouvriers agricoles de la Mitidja, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger, deviendrait une ville de plus de 25 000 habitants, sacrifiant sa vocation agricole pour devenir une zone d'activités, après avoir troqué son statut de village socialiste contre celui de cité de la solidarité.

Cinq ans à peine après son inauguration, le village avait accueilli une partie des sinistrés du terrible séisme d'El-Asnam (rebaptisé Chlef), survenu en octobre 1980, et avait vu sa population tripler, à plus de 6 000 habitants... Chaque fois que des immeubles d'habitation étaient achevés, ils servaient à parer aux urgences dues aux catastrophes naturelles qui ont frappé la côte : inondations à Bab el-Oued en novembre 2001, tremblement de terre à Boumerdès en 2003. Puis est venue la politique de lutte contre l'habitat précaire dans la capitale... C'est en effet à Tessala que les autorités ont relogé, entre 2008 et 2012, 1 300 familles qui vivaient dans des quartiers insalubres de la capitale : le Val d'Hydra à Doudou Mourad, les Zaatchas à Sidi M'hamed ou encore Diar Es-Saada.

Parachutage

Les contacts entre les villageois et les nouveaux venus n'ont pas toujours été cordiaux. Les premiers, ruraux, conservateurs et généralement méfiants à l'égard des citadins, ne supportaient guère le «parachutage» des seconds, qui venaient occuper les logements construits sur leur terre et qui auraient dû revenir de droit à leurs enfants... Quant aux relogés, l'euphorie née du bonheur d'avoir enfin un toit s'est rapidement envolée au fur et à mesure qu'apparaissaient les problèmes de leur nouvelle vie. Au premier rang desquels l'éloignement des établissements scolaires et le manque de transports en commun... Les jeunes déplorent le déficit d'infrastructures culturelles ou de

loisirs. «En quelques années, le nombre de mosquées est passé de une à cinq, mais Tessala n'a toujours pas la moindre salle de cinéma», explique Oumeima, étudiante. Arrivée de Diar Es-Saada en 2009, elle a passé son baccalauréat l'année suivante dans l'unique lycée de la commune. En matière d'infrastructures sportives, la municipalité ne dispose que d'un stade communal et de deux salles de sport, pour une population d'environ 13 000 jeunes de moins de 18 ans.

Plus grave : le manque de cohésion sociale. L'installation des relogés s'est accompagnée de nombreuses rixes, avec l'apparition de gangs d'adolescents aspirant à contrôler leurs nouveaux territoires. De quoi provoquer le ras-le-bol des autochtones. «Tout cela n'est qu'un vieux souvenir, assure Hamid Rabah, administrateur auprès du conseil communal. La ville dispose aujourd'hui d'une brigade de gendarmerie et d'un commissariat de police.»

paradoxe

Mais d'autres problèmes empoisonnent la vie des relogés. Rachid, ancien du bidonville du Val d'Hydra à Doudou Mourad, reconnaît que son mode de vie a été bouleversé. «J'habitais un taudis, j'occupe aujourd'hui un F3 dans une cité agréable, avec toutes les commodités. Mais j'ai un nouveau problème : l'accès aux soins.» En effet, des trois centres de santé dont dispose Tessala, un seul est opérationnel. Les deux autres ont été transformés en logement d'astreinte pour les fonctionnaires. Les urgences médicales sont transférées à l'hôpital de la commune de Douera, distante de seulement 5 km, mais le mauvais état des routes complique les évacuations sanitaires.

Le paradoxe de Tessala el-Merdja est que, bien que située à proximité de l'autoroute est-ouest et de la rocade sud d'Alger, la cité est boudée par les transporteurs publics comme privés. Sa chaussée défoncée et ses pistes malmenées par les saisons pluvieuses découragent les taxis collectifs et autres bus de desservir la commune. Rachid est technicien dans la Société d'exploitation des eaux d'Alger (Seeal), qui le dote d'un véhicule de service. «Je suis un

privilegié, car tous mes voisins ne disposent pas d'une voiture. Or la plupart d'entre eux travaillent à Alger. Le seul arrêt de bus est de l'autre côté de l'autoroute. Comme il n'y a pas de passerelle, ils risquent chaque matin leur vie en traversant.» Alors la mairie a lancé des travaux de réalisation d'une gare routière. Quant au problème de l'état des routes, il devrait être réglé par le programme d'aménagement urbain. «Revenez d'ici à la fin de 2014, s'engage Hamid Rabah, vous verrez le résultat.» Promesses en l'air ? Rien n'est moins sûr.

En effet, située au coeur de la Mitidja, Tessala el-Merdja et ses 2 050 km² de terres agricoles, désormais livrées au béton, séduisent les investisseurs. Le groupe Bellat, l'un des leaders de l'agroalimentaire en Algérie, y a installé une unité de produits carnés. Renault Algérie y a investi 2 milliards de dinars (18 millions d'euros) pour construire, sur 15 000 m², son magasin central de pièces détachées. «Cela n'assure pas le plein-emploi, affirme Mounir, technicien du froid au chômage. Mais le fait que ces deux groupes aient choisi Tessala pour y investir donne de l'espoir pour l'avenir.»

Le logement et l'emploi restent les principales préoccupations des habitants. «Les anciens n'en ont pas eu, et les nouveaux en veulent plus», témoigne Ammi Moussa. Même si le budget de la commune a augmenté, il demeure insuffisant pour absorber la masse des jeunes chômeurs. «Les différents dispositifs d'incitation nous permettent de recruter quelques dizaines de jeunes chômeurs, explique Hamid Rabah, mais en aucun cas de réduire notre taux de chômage chez les jeunes pour le rapprocher du niveau national, qui est de l'ordre de 20 % pour cette catégorie. Chez nous, il est estimé à 30 % !»

En attendant, Tessala continue de croître. Des centaines de logements devraient être livrés d'ici à la fin de 2014. De nouveaux relogés vont venir grossir sa population, qui devrait dépasser les 30 000 habitants en 2015. Et un second lycée vient d'être construit, qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2014-2015.

02 Novembre
2013

JEUNE AFRIQUE

Le Tqaridj à l'algérienne

Un passe-temps ou une pathologie ?

Ahlem B



n'hésitent pas à passer leur temps à poser des questions sur telle personne ou une autre pour savoir ce qu'il y a eu de nouveau dans sa vie ou encore évoquer les derniers scandales à lesquels sont mêlés des gens de leur entourage. Le Tqaridj devient un loisir par excellence. Combien d'heures sont dépensées à s'occuper de la vie d'autrui ? Combien de temps est ainsi perdu ? Certainement bien plus que le temps que nous prévoyant pour travailler, accomplir de bonnes actions et nous occuper de notre petit monde à nous.

«Wach, ya Moh, kich Kerâ Djdida lyoum». Cette phrase décrit à elle seule un phénomène très répandu en Algérie. Le « Tqaridj » ou le remplissage de bouteilles comme le définissent plusieurs personnes est un sport national dans lequel excelle les Algériens et les Algériennes. Ce terme décrit en effet l'état de ceux qui s'intéressent plus à la vie d'autrui qu'à leur propre vie.

Le « Tqauridj » est un terme du dialecte algérien issu du néologisme populaire. Ce terme décrit à lui seul un phénomène très répandu dans la société algérienne. Par le terme « Tqaridj » nous entendons remplir les bouteilles, mais pas avec de l'eau, plutôt avec des informations sur la vie des autres. Le « Tqaridj » est le propre des individus qui s'intéressent de près à tout ce qui se déroule autour d'eux, chez le voisinage, chez la famille, dans la rue ou au travail.

Les spécialistes du « Tqaridj » passent le clair de leur temps à chercher des nouveautés dans la vie des autres, à la différence des paparazzis qui en font un travail rémunéré en allant en quête des derniers rebondissements dans la vie

des people, les Kerâdjiya s'intéressent à tout un chacun, mais ne perçoivent pas de salaire pour leur loisir favoris. «Tu as entendu la dernière nouvelle, Sihem vient de rompre avec Walid ». Par cette phrase, le Kerâdji remplit une bouteille, contenant l'information, fondée ou pas, de la rupture de Sihem. Une information qui même si elle semble inintéressante, satisfait l'envie de curiosité de celui qui l'entend. Telle personne s'est mariée, l'autre a divorcé, untel a été licencié, un autre vient d'être emprisonné ou encore décédé. Le Tqaridj est la quête inlassable d'histoires sur la vie des individus qui nous entourent.

«Cette quête montre à quel point l'humain peut se montrer envahissant et curieux de connaître avec précision tout ce qui concerne la vie des autres, un défaut qui dissimule une attitude voyeuriste», explique Mme Laloui, psychologue clinicienne.

De quoi je me mêle ?

Autour d'un café ou durant la pause-déjeuner, les filles qui se rencontrent pour profiter de leur break

Le Tqaridj signe de frustration

Les auteurs du Tqaridj sont pour la majorité des individus qui ne sont pas satisfaits de leur vie. Leur problème réel est qu'ils ne trouvent pas une façon utile pour investir leur temps. Quand ils se rencontrent avec les autres, c'est pour évoquer la vie des autres et non leur vie car, cette dernière leur semble tellement vide qu'ils préfèrent se tourner vers les autres. Malheureusement, leur attitude dissimule un grand sentiment de solitude et un vide énorme. Pour échapper à cette situation et guérir de ce vice qu'est le Tqaridj, la personne doit prendre conscience de son défaut. Avant de parler, ne faudrait-il pas tourner la langue sept fois et se poser la question : que va m'apporter la collection des histoires qui concernent la vie des autres ? Certainement, rien. Si vous êtes une spécialiste du Tqaridj, dites-vous que votre vie manque de fantaisie et que vous devez remplir votre temps de façon plus positive et utile.

AlgérieFocus
Elles

02 Novembre 2013

Nadir Bekkat

Il s'est éteint le 15 août 2013 à Paris, tout près, dit-on, de la chambre où Voltaire avait rendu l'âme. Jacques Vergès, adulé par les uns, honni par les autres, vient de perdre son dernier combat. Ou peut-être de le gagner, tant sa notoriété est grande et son souvenir présent dans toutes les mémoires et plus particulièrement dans notre pays, l'Algérie indépendante dont il avait épousé la cause avec dévouement et conviction.

Qui était cet homme dont on parle aujourd'hui ? Il est né le 5 mars 1925 à Ubon Ratchathani, au Siam (aujourd'hui la Thaïlande), de mère vietnamienne et de père français. ... Mais nous gardons le souvenir de Vergès l'Algérien, le musulman, époux de Djamila Bouhired, dont il avait assuré la défense et qui est devenue un symbole de la lutte pour l'indépendance. ...

Qui était-il ? Un homme qui a refusé toute compromission, qui a refusé l'injustice et l'hypocrisie de la société coloniale et qui a lutté pour mettre fin aux pratiques avilissantes. Vergès était l'homme qui a mis au point et pratiqué une défense de rupture et qui a mené une vie de ruptures... Dans l'île de La Réunion pendant son cursus scolaire, il est bercé par le récit des « marrons », ces esclaves qui ont préféré fuir et vivre dans la jungle, plutôt que de se plier aux lois iniques d'assujettissement qui leur étaient imposées.

De là va naître le désir de combattre toute forme d'injustice...

Après la guerre, Jacques Vergès s'oriente résolument vers le militantisme de gauche. Il s'inscrit au Parti communiste français et devient membre de l'Union internationale des étudiants (UIE), ce qui lui permet de rencontrer les futurs leaders du Tiers-monde. Mais très vite, il se sent à l'étroit dans ces appareils politiques. Sa soif de découverte et de liberté le pousse à rompre avec ce qui, au fil du temps, devient conventionnel. Il termine sa licence en droit et s'inscrit au barreau de

Paris. C'est ainsi qu'il découvre sa vocation d'avocat. Il entame alors une carrière dont les étapes sont bien connues. Il est utile de signaler la réaction de cet avocat lorsqu'il fut mis en présence de son premier client dans une maison d'arrêt. Il se pose la question : l'homme me ressemble, il a comme moi une tête, deux bras, deux jambes, un cœur, un cerveau... Qu'est-ce qui fait que, contrairement aux autres et à moi-même, il ait pris le chemin de la délinquance ? Tous ces événements ont contribué à faire du jeune Vergès un défenseur des droits de l'homme



et un opposant à toutes les formes de domination.

... Sa façon de raisonner est nouvelle et s'appuie sur la personnalité du délinquant, de son milieu social, plutôt que sur les faits qui passent au second plan. Elle annonce la future défense de rupture dont Vergès se fera le théoricien et le champion durant le procès de Djamila Bouhired et des combattants du FLN. Lorsqu'il devient avocat, la lutte de Libération nationale était engagée en Algérie depuis déjà trois ans. Dès le début, des tribunaux militaires sont installés à Alger, dont la compétence pouvait s'exercer jusqu'à prononcer la peine de mort. Ces juridictions, tenues par des militaires, ne s'en sont pas privées. On estime à 632 le nombre de condamnations à mort entre 1955 et 1958, soit environ une moyenne de 10 par jour ! La guillotine fonctionnait continuellement dans la cour de la prison de Serkadji, à Alger.

Spontanément, un premier collectif d'avocats algériens s'est formé pour

défendre les militants du FLN, à leur tête le futur bâtonnier Amar Bentoumi, et composé de Ali Boumendjel, Ghaouti Benmalha, Nafa Rebbani et Hadj Hamou... Tous ces avocats seront emprisonnés par la police coloniale dès le début de la Révolution pour les empêcher de plaider et de dénoncer. Ali Boumendjel sera même assassiné.

En 1957, une bombe explose au Milk-Bar à Alger et deux autres à la Cafétéria et au Coq hardi. Il y eut des morts, des blessés, des Européens et aussi quelques Arabes. Djamila Bouhired, 20 ans à peine, est arrêtée à La Casbah d'Alger. Elle est blessée au cours de son arrestation. Elle est aussitôt incarcérée et torturée dès son admission à l'hôpital. Elle est aussitôt accusée d'avoir posé une bombe. Le dossier est confié par Zohra Drif à Jacques Vergès. Leur rencontre fut le début d'une longue amitié. Lorsque l'avocat est mis en

présence de sa cliente, Djamila Bouhired, dans le bureau du juge d'instruction, il lui fait signe de se taire jusqu'à un accord entre eux sur le type de défense à adopter. Et c'est à l'occasion de ce procès que Vergès mit au point le principe de la défense de rupture, principe auquel Djamila Bouhired souscrit immédiatement. Le principe s'appuie sur un constat très simple : les juges du tribunal militaire n'étaient pas là pour juger, mais pour condamner. Les défenses présentées jusque-là consistaient à flatter le tribunal, à évoquer des circonstances atténuantes, à mettre en avant la situation sociale, etc. ...

Jacques Vergès propose de dénoncer, d'une part, la légitimité des juges en faisant appel à l'opinion des masses et des élites, et, d'autre part, à continuer le procès en dehors des prétoires en éveillant l'opinion nationale et internationale des pays dits respectueux des droits de l'homme ... Dès que la sentence de mort fut prononcée, Djamila Bouhired partit d'un grand éclat de

rire provocateur, qui signifiait la vanité de cette décision et aussi la confiance qu'elle avait en son défenseur. Jacques Vergès se met à utiliser tous les moyens pour empêcher l'exécution de la décision...

Après l'indépendance, Jacques Vergès rentre en Algérie et devient conseiller du premier président de la jeune République algérienne... Il rencontre à nouveau Djamil Bouhired et pour la première fois en dehors du milieu carcéral ou d'un tribunal. Il l'épouse après avoir officialisé son nouveau prénom de Mansour et s'être converti à l'Islam. Nouvelle rupture.

Il quitte alors le barreau et s'investit totalement dans le militantisme anticolonial et tiers-mondiste, ce qui

le rapproche des idées d'extrême gauche, idées qu'il a d'ailleurs de tout temps défendues. Il crée un hebdomadaire avec l'aide de Djamil Bouhired et de Zohra Drif : Révolution africaine, revue qui obtient immédiatement beaucoup de succès. Il va dès lors représenter l'un des visages les plus connus du socialisme. La revue ouvre ses colonnes aux écrits des militants anticolonialistes de l'époque, comme Sékou Touré, Amilcar Cabral, Ho Chi Minh et d'autres encore... Elle se développe par une édition en anglais et est diffusée en Afrique, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Asie...

Cependant, et c'est ce qu'il importe de dire, c'est qu'il a toujours conservé en Algérie les sympathies qu'il a cultivées tout au long de sa

vie algérienne. Dans le milieu professionnel du barreau algérien, dans la classe politique et chez les hommes d'affaires, il compte de nombreux amis. Il fut souvent invité et se rendit à toutes les invitations. Il est essentiel de dire enfin que Jacques Mansour Vergès est devenu algérien et l'est bel et bien resté jusqu'à sa mort qui serait, selon certains, survenue dans la même chambre où Voltaire décéda...

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

23 Novembre 2013

Loi de finances 2014 les principales nouvelles mesures pour l'investissement étranger et le commerce extérieur

Hamid Guemache

L'Algérie veut modifier à nouveau la réglementation relative à l'investissement étranger. Dans le projet de la loi de finances 2014 dont TSA a obtenu une copie, le gouvernement propose « la suppression de la condition de soumission des projets d'investissements en partenariat avec des capitaux étrangers, à l'examen préalable du conseil national (CNI) ».

La condition de soumettre au CNI tout projet d'investissement impliquant des étrangers, éligible ou non aux avantages fiscaux, avait été introduite dans la loi de finance complémentaire (LFC) 2009.

« Cette procédure d'examen préalable n'a fait, en définitive, que retarder le processus de création de sociétés en partenariat », explique les rédacteurs de la LF 2014 dans l'exposé des motifs. La suppression de cette condition vise « l'allègement d'agrément des investissements, voir la création de sociétés en partenariat devant être examinée par le CNI », argumentent-ils. « L'examen de CNI sera requis uniquement dans le cas où l'octroi des avantages est sollicité par les projets d'investissements » impliquant des étrangers, selon le même document.

La règle 49/51 généralisée au commerce extérieur

Le gouvernement propose d'élargir la règle 49/51 relative à l'investissement étranger, au commerce extérieur. Le projet de la loi de finance 2014 fixe en effet « le seuil de détention du capital par les nationaux résidents à 51% et plus, dans le cadre de partenariat pour les activités commerciales de commerce extérieur. »

Actuellement, les étrangers ne peuvent détenir plus de 70% des sociétés importatrices. La généralisation de la règle 49/51 au commerce extérieur vise officiellement à

« limiter d'une part, les transferts des dividendes en monnaie étrangère au profit d'actionnaires ou associés étrangers majoritaires et d'autre part, d'empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises de droit algérien », selon le texte. Cette disposition n'est pas rétroactive. Les entreprises déjà installées ne sont pas obligées de céder la majorité de leur capital à des nationaux. Comme dans l'investissement, les algériens résidents à l'étranger ne bénéficient pas de cette mesure, ce qui crée une discrimination entre les nationaux résidents et non-résidents.

Des avantages fiscaux et parafiscaux pour les projets avec taux d'intégration de 40%

Pour encourager l'investissement productif et le transfert du savoir-faire, le gouvernement propose dans le projet de LF2014, d'accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux investissements étrangers en partenariat avec « un taux d'intégration de 40% ». « tout investissement étranger en partenariat, qui contribue au transfert du savoir-faire vers l'Algérie et/ou produit des biens dans le cadre d'une activité déployée en Algérie, avec un taux d'intégration supérieur à 40%, bénéficie d'avantages fiscaux et parafiscaux, décidés par le CNI dans le respect de la règle de répartition du capital 51/49 », explique le texte. Cette mesure vise à attirer de nouveaux investisseurs et promouvoir les partenariats entre les entreprises publiques et privées algériennes et étrangères, selon le même document qui précise que les modalités d'application de cette mesure seront fixées par voie réglementaire...

02 Octobre 2013

TSA
Tout sur l'Algérie

Il était une fois mon père

Nacira Menad

Peut-on faire son deuil d'un père alors qu'il n'existe aucune sépulture vous rappelant son passage sur terre ? Voici l'itinéraire singulier, entre Cherchell et Paris, d'une algérienne en quête de souvenirs, jalonnés d'énigmes. Premier cri... mon père l'attendait depuis si longtemps, il avait même choisi un prénom de garçon, mais que l'on pourra adapter au féminin, au cas où... Nasser était le prénom à la mode de l'époque, une guerre d'Algérie impitoyable... Gamal Abdel Nasser était considéré comme l'une des figures politiques qui faisait l'admiration de tout le peuple algérien... Le gouvernement provisoire algérien a été formé au Caire. A défaut de Nasser, le 15 avril 1956 une petite Nacira naissait. Cette naissance ranima la flamme de cette mission qu'il s'était juré de mener à bien : l'indépendance de son pays était son objectif... Il ne supporterait pas que son enfant subisse les humiliations du colonisateur... Sa fille connaîtra un sort meilleur que le sien. Il fera tout pour cela. Elle sera instruite et vivra dans la dignité. Lui n'avait pu aller au-delà du certificat d'études, car il fallait subvenir aux besoins. Orphelin de père, sa mère s'était remariée avec un homme qui avait décidé d'aller vivre en France. Elle avait tant insisté pour que ce fils bien aimé la rejoigne là bas. En vain, Abdelkader ne l'entendait pas de cette oreille, sa mission était autre. Il se devait de rester auprès de ses frères de combat... Il avait fait quelques années plus tôt le voyage juste pour ne pas contrarier sa mère si insistante, ce fut un échec manifeste... Il la laissa derrière lui avec ses demi-frères. A Cherchell, il n'avait pour seule famille qu'une sœur aînée et un beau frère. Abdelkader était tombé fou amoureux d'une très belle jeune fille nommée Houria, qui signifie liberté.

Un présage ? Peut-être avait-il vu un signe dans cette rencontre. Nacira, l'enfant de l'amour vint illuminer la vie d'une famille singulière, sur fond de guerre avec une population partagée en deux devenue méfiante l'une envers l'autre. Des voisins qui hier partageaient le pain et les plats parfumés, dans un quotidien que l'on pensait figer à jamais. La place de l'insouciance était à présent occupée par les peurs. Ces dernières étaient plus que jamais animées par une avidité d'autonomie. Ils la payèrent au prix fort. Un million et demi de victimes périrent dans cette impitoyable guerre... Une terreur sans nom s'était installée sur cette terre d'hospitalité. Mon père, comme les autres, connut la torture... Engagé corps et âme pour une cause des plus nobles, il alla au plus loin de ses forces pour ses idées d'indépendance. Commissaire politique à Cherchell, il était lettré... Les clients de la brasserie où il travaillait, fréquentée par des officiers français de l'académie militaire, lui vouaient une confiance aveugle. Ce qui arrangeait bien ses affaires... Les trahisons étaient un frein, mon père comme d'autres en ont fait les frais... Sa vie fut en danger. L'organisation lui intima l'ordre de fuir. La cause avait besoin de lui dans les djebels. Il me pressa une dernière fois contre lui, ravala ses larmes, puis disparut dans la nuit froide d'un hiver qui se voudra très long. Un aller sans retour. On me vêtit d'un habit neuf, aux couleurs du drapeau, vert, blanc et rouge, des cris, des youyous, des pleurs, des klaxons, des bisous. « Bent chahid » qu'on me criait au passage. Dans l'insouciance de l'enfance, ne comprenant pas ce soudain remue-ménage, je regardais les grandes personnes et je ne les reconnaissais plus à travers ces comportements inhabituels. Ce n'était pas une fête comme les autres, celle-

ci était démesurée... Seule ma mère était plongée dans une profonde tristesse... je ne comprenais pas. Je l'embrassais. On ne m'avait rien dit. Ce père absent était devenu un sujet tabou en ma présence. Seuls les adultes partageaient entre eux la fierté d'un fils disparu de la plus belle des morts. Un matin, ma mère et moi partîmes pour la France. Ma grand-mère tenait à m'avoir auprès d'elle... Privée de sépulture, sans lieu pour se recueillir, comment faire son deuil ? J'étais devenue une sorte de sépulture symbolique d'un fils disparu... Je grandis dans l'ombre trop pressante d'un père présent dans les esprits... J'étais la fille d'un fantôme, pas même une pierre pour étancher ma soif de légitimité dans un espace trop grand et froid... j'avais grandi trop vite et la réalité me rattrapa... Mon enfance se passa dans un bouillonnement de questions sans réponses. Les livres étaient devenus mes amis intimes... Les quelques compagnons de mon père m'apportèrent une sorte d'apaisement. Je les ai tellement cherchés... J'éprouvais un besoin de savoir les quelques messages que mon père aurait prononcé dans ses derniers instants... Je foulais des pieds les djebels en pensant marcher sur les pas de ce père... Je ne regrette rien de mon histoire... Mon père m'a transmis son courage, le respect d'autrui et une soif de liberté. Il a donné sa vie pour sauver celle des autres. Pas de haine ni de rancune, juste un cœur plein d'amour. Quelques photos jaunies témoignent d'un passage furtif. Merci mon père, pour moi et pour l'Algérie.

Jacques Simon

Le centenaire de la naissance d'Albert Camus est célébré avec éclat en France. La prestigieuse bibliothèque de la Pléiade a publié en quatre volumes les œuvres complètes de Camus avec une bibliographie de plus de 200 titres. Les Éditions Laffont ont édité dans la collection Bouquins un Dictionnaire Albert Camus. Le Monde, Le Point et la revue Philosophie ont consacré cinq «hors série» à l'auteur et trois livres importants sur sa vie et son itinéraire... Dernier événement marquant: la grande exposition de Camus, ouverte à Aix-en-Provence, la ville où sont conservées ses archives. Pour avoir bien connu les membres de l'entourage de Camus, l'occasion m'est offerte pour en parler. Natif d'Oran en 1918, j'étais sympathisant depuis 1948 du PPA/MTLD et supporter du Gallia, l'équipe de football acquise à l'organisation nationaliste et à son chef Messali. Dans le cercle culturel de Mascara, Camus était un auteur familier. En 1934, il avait adhéré au parti communiste (PCA) et milité pour inciter les Arabes à se révolter pour changer leur condition misérable. L'année suivante, Camus fut exclu du parti pour avoir refusé d'appliquer les directives du PCF de surseoir aux revendications des nationalistes algériens. Il se tourna alors vers le théâtre et fréquente les libertaires, les réfractaires et les objecteurs de conscience. Il collabore à la pièce «Révoltes dans les Asturies», diffuse un manifeste algérien en faveur du projet réformiste Blum-Viollette. Le 2 août 1936, après le discours de Messali au stade d'Alger, il se démarquait du Congrès Musulman. Selon plusieurs témoignages de militants nationalistes algériens, Camus aurait rencontré Messali et manifesté une grande sympathie pour l'Étoile Nord Africaine, combattue par le PCA, puis dissoute par le gouvernement Blum le 27 janvier 1937. Camus protesta en publiant dans Le Monde Libertaire un Appel de solidarité avec les partisans de Messali. Embauché à Alger Républicain, il publie une série de onze articles «Misère en Kabylie». Le rédacteur du journal note dans un article du 11 juin 1939, que «les milieux arabes et kabyles suivent avec un intérêt passionné le développement

de l'enquête de notre camarade Camus sur la misère en Kabylie. Déjà la simple annonce de cette enquête avait provoqué de l'émoi dans certains cercles toujours portés à voir une atteinte à leur prestige dans chaque manifestation de la vérité». En 1939, Camus dénonce dans Alger Républicain, le procès des vingt-trois membres de la direction du PPA... Venu en France, il condamne dans ses articles de Combat, la politique coloniale de la France... Il prit connaissance du Manifeste de 1943 qui avait permis la constitution des Amis du Manifeste et de la Liberté



avec comme dirigeants célèbres Messali Hadj et Ferhat Abbas. Désormais Camus pensa qu'avec une autonomie de l'Algérie gérée par des responsables politiques algériens, le droit à l'entité algérienne devait être pris en compte... En 1953, mes camarades de philo et de lettres connaissent l'itinéraire de Camus et ses livres. Nous étions tous indignés de lire dans les Temps Modernes, l'article de Francis Jeanson : «Albert Camus ou l'homme révolté». Nous avons salué son intervention au meeting contre la répression des émeutes ouvrières de Berlin Est et plus encore, sa dénonciation dans Le Monde du 19-20 juillet, la répression des manifestants algériens pendant le défilé du 14 juillet 1953. En 1955, l'avocat Yves Dechézelles avait critiqué le scandaleux livre de Jeanson «L'Algérie, hors-la-loi» où il faisait la promotion du FLN déjà engagé dans une guerre contre le MNA... Pour moi, le contact avec Camus passait par l'intermédiaire de Dechézelles, son camarade de classe à Alger. Par lui, je savais que Camus manifestait une certaine admiration pour Messali... Mes camarades syndicalistes algériens appréciaient Albert Camus pour sa

condamnation: du vote des pouvoirs spéciaux par le Parlement le 12 mars 1956; de la répression par les chars russes des révoltes en Pologne et à Budapest; l'intervention franco-anglo-israélienne à Suez; Même approbation en 1957 pour sa démarcation de toute la gauche qui soutenait inconditionnellement le FLN; son accord avec la Fédération de l'Éducation Nationale... Yves Dechézelles m'a rapporté que Camus avait lu avec beaucoup d'intérêt les résolutions sur «l'unité du mouvement syndical algérien», «L'Adresse à nos compatriotes non musulmans», «la condamnation des pouvoirs spéciaux», «La libération de la femme algérienne» et «L'Adresse à Messali Hadj». Il dénonça le massacre de la direction de l'USTA par le FLN en octobre 1957. Dans Le Monde Libertaire, il lança un Appel de solidarité avec les partisans de Messali Hadj. En septembre 1959, il soutint le discours de De Gaulle sur l'autodétermination. Il se félicita de la libération de Messali, qui approuve, à la différence du FLN, le droit pour le peuple algérien de choisir son destin. Le 11 juin 1959, Messali lança un Message aux démocrates français pour aider les Algériens à mettre fin aux règlements de compte. Cet Appel repris par Jean Cassou, écrivain et conservateur en chef du Musée national d'Art moderne à Paris... Cet appel sera signé par une centaine de personnalités dont Albert Camus. Fin 1958, Albert Camus avait pris connaissance du «plan Lauriol» qui proposait un cadre fédératif pour l'Algérie afin que soient retenues les identités arabe et européenne. Avec réticence, Camus soutint ce plan qu'il commenta en reprenant les propositions faites par Messali... Une fois encore, Albert Camus est resté fidèle au combat mené par Messali qui n'aboutit pas. Devant la folie suicidaire des partisans de l'Algérie française d'une part et l'intransigeance d'un FLN devenue totalitaire, Albert Camus ne croyant plus à une solution démocratique en Algérie décida de se taire. Le 4 janvier 1960, il périt dans un accident de voiture.

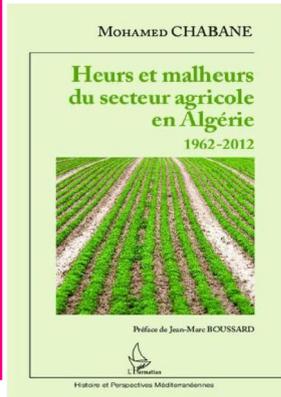
17 Octobre
2013

LE MATIN . DZ
Le journal des débats et des idées

[BIBLIOGRAPHIE]

HEURS ET MALHEURS DU SECTEUR AGRICOLE EN ALGÉRIE 1962-2012

Mohamed CHABANE
Editions l'HARMATTAN 2013



L'agriculture algérienne largement exportatrice pendant l'époque coloniale, se retrouve, après un demi-siècle d'indépendance, une activité structurellement vulnérable, largement importatrice, à niveau de développement dérisoire. Cet ouvrage tente d'apporter des éclairages sur les politiques agricoles qui ont été suivies après l'indépendance et tenter de

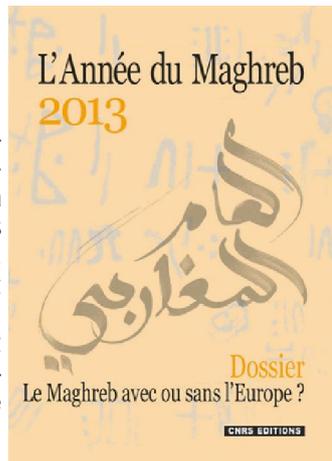
déterminer les causes de l'échec de celles-ci.

L'Année du Maghreb 2013 Dossier: Le Maghreb avec ou sans l'Europe ?

Collectif

Editions CNRS, Paris, 2013

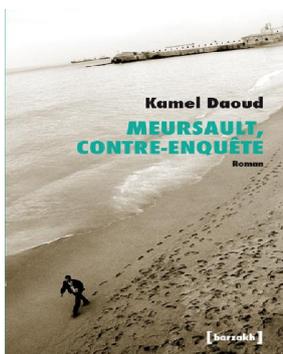
L'importance des relations euro-maghrébines justifie que L'Année du Maghreb, qui leur a déjà consacré plusieurs dossiers dans le passé, s'y intéresse à nouveau, dans le contexte changeant et incertain des révolutions arabes. ... Le Maghreb et le partenariat euro-méditerranéen ont-ils encore leur place dans un monde globalisé ? Et si oui, laquelle ?



Meursault, contre-enquête

Kamel Daoud

Editions Barzakh, Alger 2013



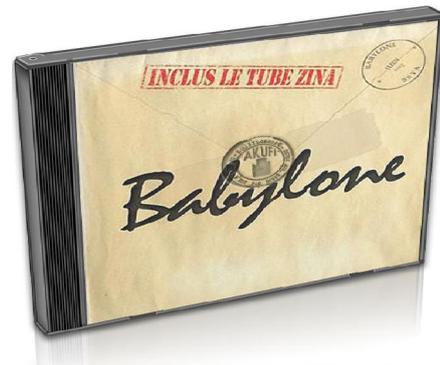
Kamel Daoud entraîne ici le lecteur dans une mise en abîme virtuose. Il brouille les pistes, crée des effets de miroir, convoque prophètes et récits des origines, confond délibérément Meursault et Camus. Suprême audace : par endroits, il détourne subtilement des passages de L'Étranger, comme si la falsification du texte originel était la réparation ultime.

[MUSIC]

Freeklane
Lala Mira, 2013

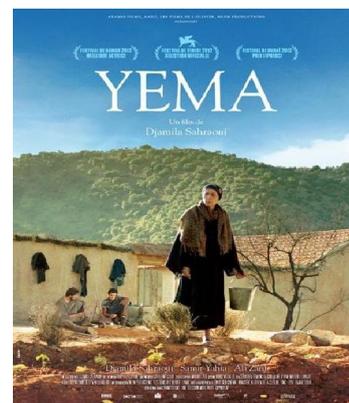


Babylone
Brya, 2013



[FILM]

Les productions cinématographiques algériennes se font rares. Très peu de films ont le mérite d'être exclusivement algériens. Manque de moyens, de structures et de reconnaissance, c'est à l'étranger que les réalisateurs algériens tels que Merzak Allouache ou Lyes Salem développent le septième art.



Les paysages kabyles, à l'époque de la décennie noire. Une mère revient sur les traces de sa terre natale enterrer son fils tué. Le cœur déchiré par les destins opposés de ses deux enfants : l'un militaire, l'autre au maquis. Une femme et une mère qui lutte dans une terre sauvage, pour redonner vie à force d'obstination à son jardin. Un événement inattendu, et la vie reprend ses droits !